

COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
PRESQU'ILE DE  
CROZON-  
AULNE  
MARITIME

DEPARTEMENT  
DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT  
DE CHATEAULIN

**OBJET :**

Tarifs « Vente de  
l'eau » 2024 pour  
les Communes  
d'Argol,  
Camaret-sur-  
mer, Crozon,  
Lanvéennec,  
Lanvéoc, Pont-de-  
Buis-Lès-  
Quimerc'h,  
Roscanvel,  
Rosnoën et  
Telgruc-sur-mer

**Date de  
convocation :**

12/12/2023

**Membres en  
exercice :**

35

**Nombre de  
participants :**

27

**Nombre de  
votants :**

31

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE ORDINAIRE DU 18 DECEMBRE 2023

**N°118/2023**

Le 18 décembre deux mille vingt-trois, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni en séance ordinaire à son siège, sous la présidence de Monsieur Mickaël KERNEIS.

**Membres présents :**

M. BERTHELOT Patrick, M. BETRANCOURT Thierry, M. BLANCHARD Noël, M. CUSSET Yann, M. DEFLOU François-Xavier, M. DEVERRE Philippe, Mme DREUX Christiane, Mme GAOUYER Christelle, M. GOURVEZ Jean-Yves, M. GUILLON Laurent, Mme JAMBOU Laura, M. KERNEIS Mickaël, M. KERSPERN Jean Claude, M. LARS Roger, M. LASSAGNE Ludovic, Mme LASTENNET Christine, Mme LE GUIRRIEC MORVAN Martine, M. LE MEROUR Joseph, Mme LE MEROUR Muriel, M. LE MOIGNE Yves, Mme LE MONZE Fanchon, M. LE PAPE Henri, M. LEBRUN Luc, Mme MAUGEAIS Isabelle, M. MORVAN Henri, Mme PAILLOT POULIQUEN Mathilde, M. PRIGENT Pascal,

**Membres absents avec pouvoir :**

Mme CALVEZ Michèle ayant donné pouvoir à M. LE MEROUR, Mme GOBBE Dorothee ayant donné pouvoir à Mme MAUGEAIS, M. PASQUALINI Marc ayant donné pouvoir à M. LASSAGNE, Mme VIGOUROUX Gaëlle ayant donné pouvoir à M. BLANCHARD

**Membres absents et excusés :**

M. GUENNEGUES Jean-Luc, M. LEONARD Maxime, M. LEZENVEN Jean Michel, Mme PORCHER Monique

M. BLANCHARD est désigné secrétaire de séance.

Le Président laisse la parole à Henri LE PAPE, Vice-Président en charge de l'eau potable.

Le Vice-Président rappelle que les tarifs applicables à huit des communes du territoire constituent la grille tarifaire de référence sur laquelle s'appuie la démarche de lissage des tarifs de vente d'eau à l'horizon 2024.

Le Vice-Président présente au Conseil de Communauté la proposition du Conseil d'Exploitation « Eau » d'augmenter le prix de l'eau de 4 % au 1<sup>er</sup> janvier 2024 sur les communes d'Argol, Camaret-sur-mer, Crozon, Lanvéennec, Lanvéoc, Roscanvel, Rosnoën et Telgruc-sur-mer, afin de poursuivre les investissements pour le renouvellement et le renforcement du réseau d'eau potable vieillissant ainsi que la mise à niveau des ouvrages structurants (usines et réservoirs). La Commune de Pont-de-Buis-Lès-Quimerc'h, dont la période de lissage des tarifs est achevée, rejoint la grille tarifaire objet de la présente délibération à partir de l'année 2024. La Commune du Faou reste donc la seule commune dont la distribution de l'eau potable est gérée en Délégation de Service Public.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la proposition du Président,

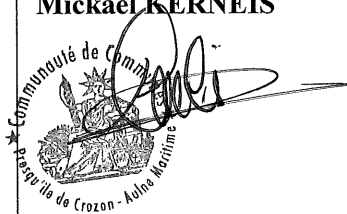
- Décide de fixer les tarifs hors taxes 2024 de vente de l'eau comme suit :
- Abonnement annuel compteur DN15/DN20 ..... 88.28 €
- Abonnement annuel compteur DN25/DN30/DN40 ..... 101.45 €
- Abonnement annuel compteur DN50/DN65 ..... 294.16 €
- Abonnement annuel compteur DN80/DN100 ..... 437.61 €
- Abonnement annuel comptage incendie..... 88.28 €
- De 0 à 60 m<sup>3</sup> ..... 0.76 €
- De 61 à 160 m<sup>3</sup> ..... 2.05 €
- De 161 à 1500 m<sup>3</sup> ..... 1.73 €
- + 1500 m<sup>3</sup> ..... 1.38 €

Affiché le : 21/12/23

Pour copie certifiée conforme

**Le Président,**

**Mickaël KERNEIS**



**Le secrétaire,**

**Noël BLANCHARD**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Noël Blanchard', written in a cursive style.